

Horizons

Quotidien national d'Information édité par
l'Agence Mauritanienne d'Information

N°3858 - MERCREDI 24 NOVEMBRE 2004

PRIX 100 UM

Réunion de restitution des recommandations issues de la formation de Sion sur la justice juvénile **Assurer une meilleure protection et assistance aux enfants en conflit avec la loi**



Adoption d'un code de protection, création d'un comité de pilotage de la réforme de la justice juvénile, renforcement de la collaboration et de la coordination entre acteurs de la justice des mineurs, mise en oeuvre de mesures alternatives à la détention des enfants, entre autres, sont au chapitre des nombreuses recommandations de la réunion de restitution organisée hier par le ministère de la Justice et relative à la formation de Sion (Suisse) en août et septembre derniers.

La rencontre a été l'occasion pour le ministre de la Justice de louer la coopération existant entre notre pays et l'UNICEF et au représentant de l'institution du système des Nations Unies de mettre en relief les efforts déployés par les autorités mauritaniennes en matière de protection des mineurs. Lire page 4

Réunion de restitution des recommandations issues de la formation de Sion sur la justice juvénile

Assurer une meilleure protection et assistance aux enfants en conflit avec la loi

Une réunion de restitution des Recommandations issues de la formation organisée dans la ville de Sion (Suisse) du 29/08 au 4/09/2004 sur la justice juvénile s'est déroulée mardi matin dans les locaux du ministère de la Justice. La réunion qui a été présidée par le ministre de la Justice, M. Diabira Bakary s'est déroulée en présence du ministre de la Santé et des Affaires Sociales, M. Mohamed Lemine Ould Selmane, de M. Cheikh Sid'El Moctar Ould Cheikh Abdallahi, Commissaire Adjoint aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion, du secrétaire général du ministère de la Justice, du conseiller chargé de la protection de l'enfance au bureau régional de l'UNICEF en Afrique de l'Ouest et du Centre et de plusieurs autres cadres de différents départements de la Justice, de l'Intérieur, du secrétariat d'Etat à la Condition Féminine, du Commissariat aux Droits de l'Homme et de représen-

tants de la société civile.

Dans un mot prononcé pour la circonstance, le ministre de la Justice a loué la coopération fructueuse existant entre notre pays et l'UNICEF.

Pour sa part, le Dr Souleymane Diallo, représentant de l'UNICEF, en Mauritanie a loué les efforts déployés par les autorités mauritaniennes en matière de protection des mineurs.

A noter que cette restitution a comporté un certain nombre de recommandations se rapportant à l'adoption du code de protection, la création d'un comité de pilotage de la réforme de la justice juvénile, le renforcement de la collaboration et de la coordination entre les acteurs de la justice des mineurs, la mise en oeuvre des mesures alternatives à la détention des enfants, la formation



et l'information des acteurs de la justice des mineurs et la réalisation de centres ouverts, semi-ouverts et fermés pour les enfants en conflit avec la loi.

Les recommandations portent également sur la création d'un corps de surveillants dans les centres pour enfants en conflit avec la loi, la création d'une police des mineurs et l'équipement d'une brigade, l'élaboration d'un plan de prévention de la délinquance, la mise en place d'une assistance éducative et sociale auprès de la police et de la justice et la formation d'éducateurs spécialisés et d'assistants sociaux.